

Tavo

Dimension profonde des remontrances

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tavo 5734-1974)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Tavo 28, 68)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 235)

1. On a déjà maintes fois expliqué⁽¹⁾ que Rachi, même s'il a, avant tout, pour objet de définir le sens simple des versets, inclut aussi, dans son commentaire, le "vin de la Torah", sa dimension profonde et ses secrets, selon le diction bien connu de l'Admour Hazaken⁽²⁾, qui naquit le 18 Elloul, une date qui fait partie de cette semaine, celle de la Parchat : "Dresse-toi, ma Lumière" et l'on connaît⁽³⁾

également l'explication que donna le Baal Chem Tov, à propos de cet anniversaire, en ce jour, puisqu'il naquit lui-même le 18 Elloul. Ceci s'applique aussi au commentaire de Rachi sur les remontrances figurant dans la Parchat Tavo.

Et, l'on peut même dire qu'il en est encore plus clairement ainsi pour le commentaire de Rachi sur ces remontrances, conformément à l'ex-

(1) On verra le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 1, avec les références indiquées.

(2) Hayom Yom, à la page 24.

(3) Séfer Ha Si'hot 5705, à la page 129.

plication de l'Admour Hazaken, dans le Likouteï Torah(4), à leur propos. Leur contenu évident est le contraire de la bénédiction, mais : "en réalité, elles ne sont que des bénédictions"⁽⁵⁾. Car, la Torah possède une partie cachée et une partie révélée. Or, l'aspect caché et profond, l'âme⁽⁶⁾ de ces malédictions sont des bénédictions particu-

lièrement hautes⁽⁷⁾, comme dans l'exclamation de la Guemara⁽⁸⁾ : "ce ne sont là que des bénédictions !" ⁽⁹⁾.

Un exemple de tout cela est le commentaire de Rachi sur ces remontrances. Son sens simple exprime toute l'ampleur de ce qui n'est pas bon, d'après le sens simple du verset. En revanche, selon le "vin

(4) Parchat Be'houkotai, à partir de la page 48a, à propos des remontrances de la Parchat Be'houkotai. On verra, notamment, le Likouteï Si'hot, tome 7, à la page 233, le Sifteï Cohen sur le verset Tavo 28, 15, qui dit que : "de façon évidente, c'est une remontrance, mais, de manière cachée, c'est l'amour de D.ieu, des paroles d'amour", qu'il détaille ensuite. Puis, à la fin de cette remontrance, il dit encore : "de manière cachée, tout cela n'est que consolation". On verra aussi le Or Ha Torah, Parchat Reéh, à partir de la page 645.

(5) On verra le Hayom Yom, à la page 88, cité à la même référence du Likouteï Si'hot, à propos des remontrances de la Parchat Tavo.

(6) Zohar, tome 3, à la page 152a.

(7) Le Or Ha Torah, Parchat Tavo, à la page 1092, explique longuement que les remontrances de la Parchat Tavo portent entièrement sur le mal de la Klipat Noga, "à tes ennemis". On verra le Likouteï Torah, même référence, à la page 48b et à partir de la page 49a.

(8) Traité Moéd Katan 9b. On notera que c'est précisément Rabbi Chimeon Ben Yo'hai, dont l'objet fut la révélation de la partie cachée et profonde de la Torah, qui expliqua que ce sont là des bénédictions, comme le montre le Likouteï Si'hot, tome 1, à partir de la page 283.

(9) Ce qui vient d'être dit permettra de comprendre pourquoi les remontrances figurent dans les montées à la Torah les plus importantes, la troisième de la Parchat Be'houkotai, comme le dit le Tour et Choul'han Arou'h, Ora'h 'Haïm, au chapitre 136 et la sixième de la Parchat Tavo, comme l'explique le Chaar Ha Kavanot, à propos de la lecture du Séfer Torah, second commentaire, notamment dans le Péri Ets 'Haïm, porte 18, au chapitre 19, cité par le Béer Hétev, Ora'h 'Haïm, à la fin du chapitre 282. On verra aussi, à ce propos, le Maguen Avraham, même chapitre, au paragraphe 9.

de la Torah” se trouvant dans ce commentaire de Rachi, les mêmes mots décrivent la dimension profonde et ils soulignent toute l’élévation des bénédictions qui sont contenues dans les remontrances.

2. A la fin de ces remontrances⁽¹⁰⁾, le verset dit : “l’Eternel te fera revenir en Egypte dans des bateaux, sur le chemin duquel Je t’avais dit : ‘Tu ne le reverras pas’. Là-bas, vous serez vendus à tes ennemis, comme serviteurs et comme servantes, mais il n’y aura pas d’acheteur”.

Au sens le plus simple, on comprend que ce verset, figurant à la fin et à la conclusion des remontrances, exprime le contraire du bien le plus fort qui soit et l’on peut donc s’interroger, à ce propos : quel grand malheur est, pour les Juifs, le retour en Egypte⁽¹¹⁾ et

l’absence de client voulant les acquérir⁽¹²⁾ comme serviteurs et comme servantes ?

Rachi l’explique. Selon lui, les “bateaux” sont des : “bateaux de captivité”. En d’autres termes, les Juifs retourneront en Egypte en tant que captifs⁽¹³⁾. Puis, commentant les mots : “il n’y aura pas d’acheteur”, Rachi dit : “car, ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition”.

Une étude rapide de ce commentaire indique que ce verset définit essentiellement deux punitions :

A) les Juifs rentreront en Egypte en tant que captifs,

B) “ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition”,

Les autres mots du verset, “dans des bateaux, sur le chemin duquel Je t’avais dit : ‘Tu ne le reverras pas’. Là-bas, vous serez vendus à tes enne-

(10) Tavo 28, 68.

(11) On verra le début de la Parchat Bechala’h et les versets Chela’h 14, 4 et Le’h Le’ha 13, 10.

(12) On consultera le Be’hayé, à cette

référence, qui dit : “il n’y a pas d’acheteur : c’est un élément favorable”.

(13) On verra, notamment le Réem et le Béer Maïm ‘Haïm, dont l’auteur est le frère du Maharal.

mis, comme serviteurs et comme servantes”, ne sont que des détails d’application des deux punitions définies ci-dessus.

Toutefois, on peut dire également que Rachi, par la précision de ses termes et de son commentaire, indique ici de quelle manière chaque détail du verset ajoute un aspect de plus au contraire du bien qu’il décrit, comme nous le montrerons. Il en est de même également pour le vin de la Torah. Chaque mot, chaque sujet a un apport particulier à la grande élévation de la bénédiction que les Juifs recevront alors.

3. Nous comprendrons tout cela en expliquant, au préalable, ce que le verset souligne ici : “l’Éternel te fera revenir... sur le chemin duquel Je t’avais dit : ‘Tu ne le reverras pas’”. En effet, que déduire de tout cela et pourquoi ces éléments doivent-ils figurer dans la remontrance ? On ne constate cependant pas

que Rachi réponde à ces questions, dans son commentaire.

Les commentateurs expliquent⁽¹⁴⁾ que le verset justifie, de cette façon, que : “l’Éternel te fera revenir” précisément dans des : “bateaux”. En effet, D.ieu avait dit : “tu ne la reverras pas”, justement à propos de ce chemin : “sur le chemin duquel Je t’avais dit : tu ne le reverras pas”⁽¹⁵⁾. Il était donc impossible que les Juifs reviennent en Egypte par : “ce chemin”, par la terre ferme. Le verset précise, de ce fait, que : “l’Éternel te fera revenir dans des bateaux”.

Il est, toutefois, difficile d’admettre que ce soit là le sens simple du verset, celui qui est adopté par Rachi dans son commentaire de la Torah. En effet, pourquoi faudrait-il expliquer dans la remontrance, que le retour en Egypte n’est pas en contradiction avec la promesse que : “tu ne le reverras pas” ? Bien plus, il aurait été plus logique de ne pas dire du tout : “sur le che-

(14) Abravanel, à cette référence, dans : “le huitième tort”.

(15) Choftim 17, 16.

min duquel Je t'avais dit : tu ne le reverras pas", car tout cela est sans rapport avec la remontrance. De même, il n'y avait pas lieu de préciser : "dans des bateaux"⁽¹⁶⁾.

4. On aurait pu avancer l'explication du Midrash Léka'h Tov⁽¹⁷⁾, selon laquelle le verset entend souligner ici jusqu'où la faute peut conduire. Bien que D.ieu ait dit : "tu ne le reverras pas", les fautes peuvent Le conduire à annuler Sa promesse⁽¹⁸⁾.

Toutefois, ce qui vient d'être dit ne correspond pas non

plus au sens simple du verset, car, pour comprendre qu'une faute, a fortiori plusieurs fautes importantes sont en mesure d'annuler une promesse de D.ieu, il n'est pas nécessaire d'énoncer les plus grandes malédictions, surtout à la conclusion de ces remontrances, comme on l'a déjà appris, au préalable, à propos de Yaakov⁽¹⁹⁾. Bien plus, en quoi cela importe-t-il pour le retour en Egypte et pourquoi faut-il le dire précisément à ce propos ?

Bien entendu, il est inconcevable, selon le sens

(16) Autre point, qui est essentiel, selon le sens simple des termes du verset, "le chemin duquel Je t'avais dit" fait suite aux "bateaux", comme l'explique le Targoum Yonathan Ben Ouzyel sur ce verset et n'a pas pour objet d'expliquer ce que sont ces bateaux.

(17) Choftim 17, 16 et l'on verra le Sifri, à cette référence, qui ne cite cependant pas le verset de la Parchat Tavo.

(18) C'est ce que l'on peut déduire du sens simple du Sifri, "une alliance est conclue à son propos" et la promesse sera annulée. Certes, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, dis-

ent, dans le Yerouchalmi, traité Soukka, chapitre 5, au paragraphe 1, dans la Me'hilta sur le verset Bechala'h 14, 13 et dans la Peti'hta du Midrash Esther Rabba, au chapitre 3, disent que les versets de la Parchat Bechala'h, de la Parchat Choftim et de la Parchat Tavo sont tous des mises en garde : "à trois références, ils ont mis en garde". Ce point ne sera pas développé ici. De même, le Midrash Léka'h Tov, à cette référence, dit : "les autres pays pour lesquels une alliance n'a pas été conclue". On verra ce que le texte dit par la suite et la note 20.

(19) Vaychla'h 32, 11, avec le commentaire de Rachi.

simple du verset, de conclure⁽²⁰⁾ que, malgré l'Injonction divine de "ne pas rentrer en Egypte par ce chemin", la faute puisse conduire D.ieu à ne pas en tenir compte de ce qu'Il a dit et à leur imposer la transgression de cette Injonction. En quoi tout cela serait-il lié à la remontrance ? Pourquoi dire ici que les fautes conduisent les hommes à transgresser une Injonction de D.ieu, même s'ils ne le veulent pas⁽²¹⁾ ?

5. Tout ceci sera clair si l'on précise, au préalable, ce que le commentaire de Rachi indique à propos des : "bateaux", les : "bateaux de captivité". En effet, cette précision, selon laquelle les Juifs iraient en Egypte en tant que captifs, ne concerne pas les "bateaux" eux-mêmes, mais plutôt le fait que : "Il te fera revenir", le renvoi des Juifs en Egypte, en tant que captifs, sur l'intervention de D.ieu.

Rachi aurait donc dû donner cette précision à propos de : "Il te fera revenir", non pas dans le commentaire qui porte sur les "bateaux".

Les Baaleï Ha Tossafot expliquent⁽²²⁾ que ces "bateaux" sont une circonstance aggravante de la captivité : "s'ils y avaient été conduits à pied, seuls les adultes, capables de marcher, y seraient revenus". En revanche, grâce aux bateaux, "les femmes et les enfants y reviendraient également".

Mais, Rachi indique uniquement : "de captivité", sans ajouter aucune autre précision. Selon lui, il ne s'agit donc pas de dire que tous, y compris les femmes et les enfants, sont concernés par cette captivité d'une manière identique, mais bien de souligner leur arrivée dans ce pays en tant que captifs.

(20) Comme le dit le Léka'h Tov, Parchat Tavo, à propos de ce verset : "même la Mitsva énoncée par le Saint béni soit-Il", de même que la version du Sifri, à cette référence de la Parchat Choftim, qui remplace : "Egypte", par : "Mitsvot".

(21) On verra aussi le Likouteï Torah

du Ari Zal, au début de la Parchat Tétsé, qui dit : "quelle est cette punition de les faire retourner en Egypte par ce chemin ? Est-ce une punition de transgresser les paroles de la Torah ?".

(22) Il en est de même dans le Paané'ah Raza et le 'Hizkouni.

6. L'explication de tout cela est la suivante. Rachi souligne, dans ce commentaire, que tous les détails figurant dans le verset ne sont pas simplement quelques aspects d'une remontrance, d'ordre général, selon laquelle, on fera revenir les Juifs en Egypte. En fait, chacun de ces détails introduit une remontrance particulière.

Rachi en déduit que le verset prend la peine de préciser : "dans des bateaux, sur le chemin duquel Je t'avais dit", ce qui constitue effectivement une indication supplémentaire : en plus de la remontrance, les menaçant d'un retour en Egypte, il leur est souligné que ce retour s'effectuera de

la façon la plus mauvaise qui soit, de deux points de vue :

A) "dans des bateaux : de captivité" : Non seulement les Juifs, parvenus en Egypte, y seront captifs, mais bien plus, ils le seront aussi dans les bateaux, sur le chemin les conduisant dans ce pays. Il en résulte beaucoup de peine et de souffrance, beaucoup plus qu'en se rendant en captivité par la terre ferme⁽²³⁾. Sur un bateau, on se trouve plus clairement et plus fortement sous la domination de ceux qui ont capturé les Juifs, comme on peut le vérifier simplement.

Cette conclusion nous permet de comprendre pourquoi Rachi n'accepte pas l'interpré-

(23) On peut penser que, de ce fait, Rachi doit commenter le mot : "bateaux", bien qu'il figure, au préalable, dans le Torah, dans le verset Vaye'hi 49, 13, alors que Rachi ne le commente pas. En effet, selon le sens simple du verset, on ne comprend pas pourquoi il doit être précisé dans les remontrances que le retour en Egypte doit se faire en bateau. On aurait donc pu expliquer, au moins au prix d'une difficulté que le mot *Onya*, dans ce cas, désigne non pas un "bateau", mais : "la peine et la douleur", comme dans le verset E'ha 2, 5,

avec le commentaire de Rachi. Il n'en est pas de même, en revanche, dans la Parchat Vaye'hi, puisqu'il est dit, juste avant cela : "au bord des mers". Rachi souligne donc qu'il s'agit bien, en l'occurrence, de "bateaux", selon le sens simple de ce terme. Puis, pour établir un lien avec la remontrance, Rachi explique, dans le même commentaire, que l'on fait allusion, dans ce verset, à des bateaux de captifs, car la captivité dans un bateau est une beaucoup plus grande souffrance, comme l'explique le texte.

tation des Baaleï Ha Tossafot. Tout d'abord, au sens le plus simple, les femmes et les enfants peuvent marcher également, même s'ils le font plus lentement⁽²⁴⁾. Et, de fait, il en fut bien ainsi, lors de la sortie d'Égypte. Il en résulte que, selon l'explication des Baaleï Ha Tossafot, le fait de retourner en Égypte sur des bateaux n'est pas une remontrance en soi. C'est uniquement une précision supplémentaire sur le fait que : "l'Éternel te fera revenir en Égypte", soulignant que ceci concerne tous les Juifs à la fois. Le verset aurait donc pu dire également : "l'Éternel vous fera tous revenir en Égypte", par exemple. En revanche, aucun élément nouveau n'est introduit de cette façon.

B) "sur le chemin duquel Je t'avais dit : 'Tu ne le reverras pas'" : si les Juifs retournaient en Égypte par un chemin qu'ils avaient déjà emprunté au préalable, "le désert grand et redoutable, avec des serpents, des vipères, des scorpions et la soif, alors qu'il n'y a pas d'eau"⁽²⁵⁾, bien entendu sans les miracles et les bienfaits qui avaient accompagnés leur première traversée, alors que D.ieu avait promis : "tu ne les reverras plus", cela aurait clairement été un moyen de renforcer la remontrance⁽²⁶⁾.

Et, il est inutile que Rachi le précise clairement, tout comme il n'y a pas lieu qu'il décrive le grand malheur que constitue le fait que : "Il te

(24) On verra le verset Ichaya 2, 4, cité dans le commentaire de Rachi sur le verset Noa'h 9, 23.

(25) Ekev 8, 15.

(26) Cela veut dire qu'un "chemin" présente deux aspects. D'une part, quand il faut passer par la mer, on emprunte des bateaux, comme l'in-

dique le 'Hizkouni, à cette référence. D'autre part, le chemin que l'on ne devait plus revoir est celui du désert. De fait, quand les enfants d'Israël quittèrent l'Égypte, il y eut effectivement le "chemin de la mer", le passage de la mer Rouge et le "chemin du désert".

fera revenir en Egypte". En effet, Rachi a déjà précisé⁽²⁷⁾ que : "l'on effraye un homme uniquement avec ce qui lui fait peur". Or, les Juifs ont peur à la fois du retour en Egypte et de se retrouver sur le chemin qui les y conduit.

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la suite de ce commentaire de Rachi, sur les mots suivants de ce verset : "là-bas, vous serez vendus à tes ennemis". Rachi indique : "vous demanderez de leur être vendus comme serviteurs et comme servantes", ce qui veut dire qu'ils ne sont pas vendus par d'autres personnes, ils ont eux-mêmes la volonté de se vendre. Rachi le précise dans le commentaire suivant.

En effet, son interprétation semble surprenante, car cette

affirmation contredit ce que Rachi a indiqué au préalable, le fait que les Juifs étaient conduits en Egypte en tant que captifs. Ils ne sont donc pas en état de se vendre eux-mêmes et seules d'autres personnes peuvent les vendre.

On peut aussi se poser la question suivante : pourquoi le verset doit-il dire que : "vous serez vendus à tes ennemis", non pas que d'autres personnes les vendront, alors que la conclusion est : "il n'y aura pas d'acheteur", dès lors que : "ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition" ? Peu importe donc qui les vend !

L'explication de tout cela est la suivante. Chaque détail introduit un aspect supplémentaire de la remontrance, comme on l'a montré et Rachi en déduit⁽²⁸⁾ que ce verset ne

(27) Tavo 28, 60.

(28) Dans un commentaire intitulé : "vous serez vendus", par la suite, Rachi démontre que : "cela ne veut pas dire que vous serez vendus par d'autres personnes, puisqu'il est dit par la suite : il n'y a pas d'acheteur". On verra les commentateurs de Rachi. Néanmoins, si c'était l'idée essentielle que Rachi voulait introdui-

re ici, il aurait dû donner cette précision avant cela. Or, il explique d'abord que les Juifs veulent être vendus, sans indiquer la nécessité de cette précision. On comprend donc que, même en faisant abstraction de ce qu'il dit par la suite, Rachi considère que : "vous serez vendus" correspond à la volonté d'être vendu.

parle pas d'une vente effectuée par ceux qui conduisent les Juifs en captivité, ce qui ne correspond pas à la remontrance la plus forte et n'introduit donc pas un élément nouveau. En fait, la situation en captivité est tellement mauvaise que :

A) "vous demanderez de leur être vendus comme serviteurs et comme servantes" : vous voudrez vous-mêmes vous vendre comme tels et vous chercherez à le faire en le demandant à ceux qui vous ont capturés, en tentant de les convaincre,

B) bien plus, à qui vous adresserez-vous ? "à tes ennemis" !

Ceci apporte une précision supplémentaire sur le commentaire de Rachi : "il n'y aura pas d'acheteur : ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition". En effet, d'après ce qui a été dit, on aurait pu penser que : "il n'y aura pas d'acheteur" est uniquement la conclusion de la remontrance précédente : "vous serez vendus à tes ennemis". Les Juifs voudront

eux-mêmes se vendre tant leur situation sera amère et ils se proposeront : "à tes ennemis". Mais, concrètement : "il n'y aura pas d'acheteur", personne ne voudra acheter et vous resterez donc dans votre situation précédente.

Rachi précise, à ce propos qu'il y a, en la matière, non seulement les conséquences négatives de : "vous serez vendus", mais aussi une remontrance supplémentaire, qui n'est pas liée au fait que : "vous serez vendus". En effet, "il n'y aura pas d'acheteur" parce que : "ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition". C'est donc bien là la conclusion de toute cette remontrance.

8. Comme on l'a dit au préalable, au paragraphe 1, Rachi fait allusion, dans le "vin de la Torah", à la dimension profonde de ces remontrances, qui est particulièrement élevée(29). En effet, le but de ces remontrances est de conduire à l'élévation de la Techouva, comme le dit le verset(30) : "et, ce sera, lorsque toutes ces

(29) On verra aussi le Alche'h sur ce verset.

(30) Nitsavim 30, 1-2.

choses t'arriveront, la bénédiction et la malédiction... tu placeras sur ton cœur... et tu reviendras vers l'Éternel ton D.ieu". On peut donc penser que cette notion apparaît, en allusion, à la fin et à la conclusion de ces remontrances. Il est alors indiqué que le but d'une remontrance et l'élévation à laquelle elle conduit sont la Techouva.

La valeur de la Techouva est définie par la Guemara⁽³¹⁾ de la façon suivante : "grande est la Techouva qui transforme les fautes intentionnellement commises en mérites". Il s'agit là d'une catégorie particulière et supplémentaire de mérites, que le Tsaddik parfait lui-même ne possède pas.

Dans la dimension profonde, cela veut dire que les parcelles de sainteté emprisonnées dans les trois forces du mal totalement impures par les fautes intentionnellement commises se transforment en

bienfaits. A l'inverse, un Tsaddik, par son service de D.ieu, ne peut apporter l'élévation qu'aux parcelles de sainteté se trouvant dans les objets permis, émanant de la Klipat Noga⁽³²⁾.

Les parcelles de sainteté se trouvant dans les trois forces du mal totalement impures ont connu une chute particulièrement importante, ce qui veut dire que leur source, dans la sainteté, est très haute, dépassant celle des parcelles se trouvant dans la Klipat Noga, conformément au principe bien connu⁽³³⁾ selon lequel : "ce qui est le plus haut descend le plus bas". Aussi, quand on apporte l'élévation à ces parcelles dans la sainteté et qu'on les transforme, on met en évidence une Lumière d'une immense élévation⁽³²⁾.

Telle est donc l'explication profonde du verset : "Il te fera revenir en Egypte". La finalité

(31) Traité Yoma 86b.

(32) On verra le Déré'h Mitsvoté'ha, à la page 191a et le Likouteï Si'hot, tome 17, à la page 183 et à partir de la page 187, avec les références indiquées.

(33) On trouvera une longue explication, avec plusieurs exemples, dans le Chaareï Ora, discours 'hassidique intitulé : "Il viendra, portant l'habit royal", à partir du chapitre 12 et à partir du chapitre 32.

de tous ces propos de remontrance est exprimée précisément à leur fin et à leur conclusion : "Il te fera revenir" au sens de : "Il te fera faire Techouva", avec toute son élévation, qui est décrite dans la suite de ce verset :

A) "là-bas, vous serez vendus à tes ennemis, comme serviteurs et comme servantes" : le terme : "là-bas" désigne les Klipot(34), "tes ennemis", en lesquelles on apportera l'élévation aux parcelles de sainteté,

B) de la sorte, "il n'y aura pas d'acheteur", selon les deux explications de : "il n'y a pas de *Mazal* pour Israël"⁽³⁵⁾. D'une part, le néant^(35*) réalise l'acquisition, se place au-dessus d'elle. On sait que l'acquisition est liée au monde d'Atsilout, comme cela est expliqué à propos de l'expression : "Béni soit Celui Qui t'a acquis"⁽³⁶⁾. D'autre part, ce néant est plus haut qu'Atsilout. C'est tout cela qui est accompli par la Techouva⁽³⁷⁾.

(34) Likouteï Torah, Parchat Reéh, à la page 32c.

(35) On verra le Likouteï Torah, Parchat Haazinou, à la page 71d.

(35*) On verra le Likouteï Torah, même référence, qui dit que l'on atteint ce niveau précisément par la Techouva.

(36) On verra, notamment, le Torah Or, à la page 76b.

(37) Dans la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à la page 161, il est dit que : "le monde d'Atsilout n'est pas, à proprement parler une acquisition, car il y règne une identité absolue, même si celle-ci entre dans un autre domaine". Cette image est citée pour décrire l'identité de la

dimension profonde de l'Attribut de 'Ho'hma et de celle d'Atik Yomin. A ce stade, néanmoins, l'identité n'est pas ce qu'elle est dans la Lumière de l'En Sof créatrice. On peut en conclure que, par la Techouva, on atteint Atik Yomin tel qu'il est à sa place, comme l'expliquent, notamment, le Likouteï Torah, à la fin de la Parchat A'hareï et le Déré'h Mitsvoté'ha, à la Mitsva de la confession et de la Techouva, au chapitre 2. On transcende ainsi le niveau de l'acquisition et c'est la raison pour laquelle : "il n'y a pas d'acheteur, ce qui fait allusion à la dimension profonde de l'Attribut de 'Ho'hma et de celle d'Atik Yomin, comme on l'a dit.

9. A tout cela, Rachi ajoute, dans le “vin de la Torah”, une notion plus profonde encore. Les Juifs sont : “une parcelle de Divinité céleste véritable”⁽³⁸⁾. On ne peut donc pas dire que le seul but de la descente inhérente aux remontrances soit uniquement l’élévation des parcelles de sainteté. Ce doit être aussi et même avant tout l’élévation obtenue par ces Juifs eux-mêmes⁽³⁹⁾.

Comme on le sait, la Techouva apporte une élévation sans aucune commune mesure, non seulement en “l’objet”, les parcelles de sainteté, mais aussi en “l’homme”⁽⁴⁰⁾. Rachi présente les détails de cette élévation dans son commentaire des expressions : “vous serez vendus” et : “il n’y aura pas d’acheteur”.

“Là-bas, vous serez vendus à tes ennemis, comme serviteurs et comme servantes, mais il n’y aura pas d’acheteur : vous demanderez de leur être vendus”. L’élévation de la Techouva est de faire d’un Juif un serviteur de D.ieu et la supériorité de ce serviteur est le fait que : “vous demanderez de leur être vendus”, qu’il sert D.ieu par ses forces propres. Ceci⁽⁴¹⁾ n’est pas comparable au service de D.ieu des “fils”, des Tsaddikim. Ces derniers Le servent et s’attachent à Lui, parce qu’ils en possèdent la nature en leur âme. C’est ainsi qu’ils perçoivent la Divinité, qu’ils sont attirés vers D.ieu en Le servant, non pas par leur effort, mais bien grâce à la révélation céleste.

(38) Tanya, au début du chapitre 2.

(39) Le Tanya, au chapitre 37, à la page 48b, explique que l’âme descend ici-bas afin de transformer le corps, l’âme animale et la partie du monde qui lui est confiée. On verra aussi le discours ‘hassidique intitulé : “Il sentit”, de 5700, à la page 8, le Kountrass de l’issue du Chabbat Parchat Noa’h 5738, dans la note 30, le Likouteï Torah, Parchat Balak, à la page 73a, qui dit que : “l’explication véritable de

la descente de l’âme ici-bas est la nécessité de parvenir à la Techouva. Avant la descente, en revanche, les âmes sont du niveau des Tsaddikim”.

(40) On verra le Likouteï Si’hot, tome 17, même référence et références indiquées.

(41) Concernant ce qui suit, la différence entre le fils et le serviteur, on verra, notamment, le discours ‘hassidique intitulé : “un grand troupeau” de 5666 et les suivants.

Il n'en est pas de même, en revanche, pour celui qui fait Techouva. En apparence, un tel homme était éloigné de D.ieu(42). Son service ne découle pas d'une révélation céleste, d'un dévoilement de D.ieu, du fait que ce service lui procure un plaisir et exerce sur lui une attirance. Bien au contraire, il va à l'encontre de sa nature, mais il s'est transformé, par son propre effort(43) et il suscite en lui une telle attirance, "vous demandez d'être vendus".

C'est là la manière essentielle de servir D.ieu, comme un serviteur qui s'acquitte de la tâche qui lui est confiée, non pas par le sentiment du maître qu'il porte en lui, mais, bien au contraire, en allant à

l'encontre de sa propre nature, en faisant don de lui-même pour servir le Maître, par ses forces propres et avec soumission⁽⁴⁴⁾.

10. De même, Rachi révèle, dans son commentaire, que : "il n'y aura pas d'acheteur : ils décideront, à ton encontre, la mort et la disparition" un apport, d'une grande élévation, que les Juifs obtiennent grâce à la Techouva⁽⁴⁵⁾.

La signification profonde de : "la mort et la disparition" est la suivante. Vivant dans ce monde matériel, un Juif ressent la "mort" de ses passions du passé, il n'est plus, désormais, sous l'emprise de ce monde. Son âme a "disparu" et elle connaît l'extase^(45*), elle

(42) On verra le Rambam, lois de la Techouva, chapitre 6, aux paragraphes 6 et 7.

(43) On verra le Likouteï Si'hot, tome 9, aux pages 63, 64 et 66, avec les références indiquées.

(44) On peut donc expliquer : "de tes ennemis", d'après l'explication figurant dans une note de Tséma'h Tsédek sur E'ha, dans le Or Ha Torah sur le Na'h, tome 2, à la page 1035, commentant le verset : "tous ses amis se sont révoltés contre elle". L'élévation obtenue grâce à la Techouva est d'un

niveau si haut qu'il est appelé : "tes ennemis", par rapport à celui qui le précède.

(45) On verra, notamment, le Torah Or, à la page 74c, qui explique que les âmes d'Atsilout sont des fils. On peut en déduire l'élévation de ce qui vient en suite, "il n'y a pas d'acheteur". En servant D.ieu comme un "serviteur", c'est-à-dire grâce à la Techouva, comme on l'a dit, on dépasse le niveau des Tsaddikim, des fils.

(45*) On verra le Likouteï Torah, au début de Chir Hachirim.

est attirée par D.ieu. Se trouvant dans ce monde, âme vêtue d'un corps, un Juif atteint un tel niveau, vers lequel son âme s'élève en quittant son corps.

C'est ainsi que la 'Hassidout commente(46) la Michna⁽⁴⁷⁾ : "à cent ans, on est comme mort, ayant disparu et quitté le monde". Quand un Juif atteint le niveau de cent ans, il cumule cent niveaux différents en lui, car il a réalisé l'élévation des dix forces de son âme, chacune comptant une dizaine de niveaux. Dès lors, il a "disparu et quitté le monde", il est plus haut que lui et il est donc : "comme mort"^(47*). Il parvient, de cette façon, à percevoir la Divinité ici-bas.

En effet, même si : "nul ne peut Me voir et conserver la vie", néanmoins, "ils ne Le

voient pas de leur vivant, mais y parviennent après leur mort"⁽⁴⁸⁾. Aussi, celui qui est : "comme mort, ayant disparu et quitté le monde" peut "voir", de son vivant, âme vêtue d'un corps, ce que l'on ne voit, d'ordinaire, qu'après la mort.

11. En réalité, non seulement le but de la remontrance est d'obtenir l'élévation de la Techouva, mais la raison, à l'origine de cette remontrance, est, elle aussi, liée à la Techouva. De façon évidente, il semble qu'il en soit ainsi à cause des fautes que les Juifs commettent par leur libre-arbitre, mais, plus profondément, ceci vient de D.ieu également. Car, le Saint béni soit-Il conduit les Juifs dans une telle situation afin qu'ils obtiennent l'élévation de la Techouva⁽⁴⁹⁾.

(46) On verra le Or Ha Torah, Parchat Béréchit, à la page 110b, Parchat Bechala'h, à la page 530 et Parchat 'Houkat, à la page 817.

(47) Traité Avot, chapitre 5, à la Michna 21, à la fin du chapitre selon la version de l'Admour Hazaken.

(47*) On verra le Zohar, tome 3, à la page 162b, commentant le verset :

"c'est dans ce désert qu'ils disparaîtront et là qu'ils mourront".

(48) Tissa 33, 20. On verra, notamment, le Sifri sur le verset Beaalot'ha 12, 8.

(49) On verra le Torat 'Haïm, Parchat Toledot, à la page 13a et le Likoutèï Si'hot, tome 18, à partir de la page 395, avec les références indiquées.

C'est aussi à cela que fait allusion le début de ce verset : "l'Éternel te fera revenir en Egypte dans des bateaux, sur le chemin duquel Je t'avais dit : 'Tu ne le reverras pas'". Quand les Juifs se trouvent sur un chemin interdit, duquel D.ieu avait dit : "Tu ne le reverras pas", il y a là, profondément, une intervention de D.ieu, "l'Éternel te fera revenir", afin que, par la suite, les Juifs reçoivent l'élévation de la Techouva.

C'est la raison pour laquelle Rachi précise ici : "les bateaux de captivité". Car, un Juif descend en Egypte, au sein des limites et des barrières du monde, du voile et de l'occultation, non pas de son plein gré, mais parce qu'il est "captif", conduit par D.ieu, contre son gré, afin de parvenir à l'élévation de la Techouva.

12. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre également pourquoi Rachi

souligne qu'il est bien question ici de : "bateaux". De cette façon, il n'entend pas uniquement préciser la signification du mot *Onya*⁽⁵⁰⁾, mentionné par le verset. Il indique aussi, d'une manière allusive que, selon l'explication profonde de ce verset, telle que Rachi l'énonce dans le "vin de la Torah", il est bien question ici de : "bateaux".

L'explication est la suivante. Le but d'un bateau est de protéger les hommes, quand ils traversent les eaux de la mer ou d'un fleuve. Et, il en est de même également dans la dimension spirituelle. Quand une âme descend ici-bas et doit traverser les "eaux tumultueuses" de ce monde, il est nécessaire qu'elle se protège, afin de ne pas se noyer, ce qu'à D.ieu ne plaise. Pour cela, elle doit disposer de "bateaux", servir D.ieu par la Torah et les Mitsvot, comme l'établissent différents textes⁽⁵¹⁾.

(50) On verra la note 23 ci-dessus.

(51) On verra l'enseignement du Baal Chem Tov sur le verset : "ceux qui traversent la mer dans des bateaux", dans les additifs du Kéter Chem Tov, au

paragraphe 58, les Biyourei Zohar de l'Admour Haémtsahi, à la page 43a et du Tséma'h Tsédék, à partir de la page 210.

On distingue, en ce sens, deux niveaux :

A) *Onya* est le nom hébraïque de cet objet qui protège. En effet, le service de D.ieu de la Torah et des Mitsvot doit être effectué dans le domaine de la sainteté.

B) *Spina* est le nom araméen d'un bateau, exprimé dans l'une des soixante-dix langues du monde, auxquelles on doit apporter l'élévation et la transformation, afin de les intégrer au domaine de la sainteté⁽⁵²⁾. Ceci fait allusion à la Techouva, grâce à laquelle les fautes intentionnellement commises se transforment en mérites.

Rachi précise donc qu'il s'agit, en l'occurrence, de réparer la situation de chute consécutive à la faute, "sur le chemin duquel Je t'avais dit : 'Tu ne le reverras pas'". Il est nécessaire pour cela d'adopter le service de D.ieu et la protection non seulement de *Onya*, mais aussi de *Spina*.

13. Puisse D.ieu faire qu'en étudiant le "vin de la Torah" et la dimension profonde de ces remontrances, nous obtenions très prochainement la révélation du bien qu'elles renferment, un bien visible et tangible. Et, chacun pourra observer, de ses yeux de chair, ce bien visible et tangible, enfants, santé et prospérité matérielle, dans la largesse.

Toutes ces remontrances se réaliseront : "pour tes ennemis et pour ceux qui te haïssent et qui te poursuivent"⁽⁵³⁾. Chaque Juif, au sein de tout le peuple d'Israël, sera inscrit et scellé pour une bonne et douce année, en un bien visible et tangible, jusqu'à obtenir la bénédiction la plus générale, la venue de notre juste Machia'h, très bientôt et véritablement de nos jours.

(52) On verra le Torah Or, à la page 77d.

(53) Nitsavim 30, 7 et l'on verra la note 7, ci-dessus.